COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION: 2025-023

Code matière: 7.5.2

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron Arrondissement de Millau Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice: 13

de Présents : 12 de Votants : 13

Vote: Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 1

Extrait du Registre Des délibérations du Conseil Municipal Séance du Jeudi 03 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents: M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration: M. Gérard CAILHOL à Mme Isabelle NEGRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude SIRE.

Objet : Subventions (part fixe) aux associations pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de fixer les subventions aux associations pour l'année 2025: Il propose une part fixe :

Association Sportive Vabraise: 150 Euros,

Entente Rayssagole: 150 Euros, La Festi'Vabraise: 150 Euros, Les Badistes Vabrais: 150 Euros, Les Calades de Ségonzac: 150 Euros, Les Improvivabrais: 150 Euros, Randonneurs du Vabrais: 150 Euros, Syndicat des Chasseurs: 150 Euros, Vabres d'Hier à Demain: 150 Euros, Vabres Retraite Détente: 150 Euros,

ADMR: 250 Euros,

Secours Catholique: 150 Euros,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide 12 : POUR et 1 : ABSTENTION d'attribuer une part fixe aux associations et en fin d'année un complément de subvention sera versé en fonction des projets.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 012-211202866-20250403-2025023-DE Reçu le 11/04/2025